

Polqueminion, dans une vallée, couverte de forêts, était une dépendance de la baronnie de Lormes-Châlons. François Maziller, juge-gruyer de cette seigneurie, y possédait un fief, en 1647.

Vauxgroix ou Vaussegroix, *Vallis Crovaria*, dans les bois, au nord, fit partie, au septième siècle, des domaines du bienheureux Varé, qui le donna à l'abbaye de Flavigny. Celle de Corbigny, à laquelle ce fief fut abandonné, au neuvième, le perdit bientôt et n'y conserva qu'un droit de dîmes, ainsi qu'à Pleinefax. Claude Etignard de La Faulotte en était possesseur à la fin du dernier siècle. M^{lle} Etignard de Neully le porta en dot à N. Garcement de Fontaines; leurs enfants en sont aujourd'hui propriétaires.

Bonnetré, sur une hauteur, au nord-ouest, appartenait, en partie, au comte de Château-Chinon. Le reste était de la seigneurie de Razout.

Le Meix-de-Brassy, aujourd'hui L'Huis-du-Mée, et Valletoy, *Vallis tecta*, fiefs en toute justice, desquels dépendaient Lavault et L'Huis-Bouché, étaient possédés, en 1330, par Guillaume de Saint-Aubin, chevalier, seigneur de Chalaut et de Dun. Hugues, son petit-fils, reprit de fief à Château-Chinon, en 1404. Laure de Saint-Aubin les porta en dot à Jean de Michaugues, qui se disait *sire de Valletoy* en 1388. Guillaume, leur fils, affranchit, le 27 novembre de la même année, Jeannot Boucher, avec sa famille et ses biens, à perpétuité, pour *trente francs d'or*, et lui accorda des droits d'usage dans sa forêt de la *Chevrière* pour une rente d'un quart de boisseau d'avoine et une géline, payables le 25 mars.

Noble Guillaume Barbier de Vignes en donna dénombrement le 1^{er} avril 1467. Lucas de Vésigneux, son fils, fit aveu, vingt ans après, et unit la justice à celle de Mazignen (1).

L'étang de Lavault fut donné, en 1219, avec le moulin, le bat-

(1) Pierre Gudin se disait sieur de Valletoy en 1720.

toir, alors bâtis sous la chaussée, et la pêche dans toute la vallée, au-dessus de Bracy, à l'abbaye de Régnv, par Hugues III, baron de Lormes, près de partir pour la guerre contre les Albigeois (1). Le moulin fut brûlé en 1694 et rebâti. Néanmoins, il n'en reste plus de vestiges. L'abbé vendit l'étang et la terre de Chaux, près des Places, en 1785, à Gilles Gillot, notaire à Lavault, pour une rente perpétuelle de trois cents livres.

Vaucornuault appartenait, en 1667, à la famille Rousseau de Vermot, et Montour, avec chapelle seigneuriale, à Jean et Claude du Blé, qui en prenaient le nom. Jeanne-Charlotte Rousseau porta ce dernier, vers 1740, à Jean-Baptiste-René-Antoine Girod de Montrond, écuyer, capitaine du génie.

Velotte, autrefois Vilette, Le Breuil et Vieille-Fou, connus actuellement sous le nom commun de *La Montée*, formaient autant de fiefs. Le premier, avec haute justice, était tenu, en 1539, par noble Jacques de Bongars, écuyer, seigneur de Cérée. Il le vendit, le 3 janvier, pour cent livres dix sous tournois à Sébastien de Vésigneux, duquel il passa à Saladin de Montmorillon. Pierre Fourny, sieur de Razout, affranchit la famille Juhan, de *Vilette*, le 24 avril 1494, pour une rente de dix sous et un rez d'avoine, payables le 25 mars.

Le Breuil appartenait, en 1697, à noble Jacques Pétitier, président en l'élection de Château-Chinon, qui en prenait le nom, et en 1721, à la famille du Blé.

Vieille-Fou, avec justice moyenne et basse, était possédé, en 1330, par Guillaume de Saint-Aubin, seigneur de Chalaut et de Dun. Il passa, au quinzième siècle, avec Montchellenot et Le Mont, autrefois *Les Ouches-du-Puy*, dans la maison de Vésigneux.

(1) Archiv. de l'Yonne, cartulaire de Régnv.

IV.

CHALAUT-EN-MORVAND, *Kalomons, Mons Callau, Chalauts.*

Ce village, agréablement situé dans une profonde vallée, au confluent de la rivière de son nom et du ruisseau flottable des *Gaux*, est très-ancien. Il est connu par la défaite des Normands, au neuvième siècle. Elle eut lieu sur la hauteur des Plats, qui dépend actuellement de la commune de Marigny-l'Eglise. Quelques auteurs ont avancé que, au cinquième, il s'y était déjà livré une bataille contre d'autres barbares non moins terribles.

Au-dessus du village, sur un contre-fort de la montagne dite *La Pommerée*, se montre gracieusement l'église paroissiale, d'où elle domine toute la vallée. C'est un édifice de style roman, composé d'une abside, d'un transept et d'une nef, à voûtes en berceau. On y remarque trois autels en pierre, dans le style de l'église. Celle-ci, dédiée autrefois à saint Germain, est actuellement sous le vocable de saint Fiacre, moine d'Irlande, issu, si on en croit la légende, des anciens rois de ce pays. Un grand tableau, peint et donné par l'avocat de Julienne, de la cour impériale d'Aix en Provence, le représente recevant une députation des grands de la nation qui lui offrent la couronne. Cette toile a moins de valeur que d'intérêt.

Sur le portail de l'ouest, s'élève le clocher, surmonté d'une flèche en ardoise, il renferme deux petites cloches et une horloge publique.

Cette église fut bâtie, en 1848, d'après les plans et devis de M. Paillard, architecte à Nevers, et bénite, le vendredi 23 novembre de la même année, par Mgr Dominique-Augustin Dufêtre, en présence de tous les fidèles de la paroisse et de plusieurs ecclésiastiques des environs. Elle est due au zèle

et au dévouement de Charles-Adrien Grand, curé de la paroisse et natif de La Charité-sur-Loire. La dépense a été d'environ trente mille francs, obtenus par des quêtes, que ce digne ecclésiastique fit dans le diocèse de Nevers et dans diverses parties de la France, et par des secours, généreusement accordés, à sa sollicitation, par le gouvernement.

L'ancienne église n'était qu'une pauvre chapelle du onzième siècle, composée d'une abside et d'une nef, séparés par un arc étroit, en plein-cintre. La construction entière était basse et très-défectueuse. Des crevasses profondes annonçaient sa caducité et le besoin d'une main réparatrice. Il était temps que la providence envoyât à Chalaut un prêtre dévoré du zèle de la maison de Dieu.

Non loin de l'église, au sud, coule une petite source, connue sous le nom de Saint-Fiacre. Le peuple lui attribue la vertu de guérir la colique.

Au-dessous de l'édifice, se voit le presbytère, bâti en forme de chalet suisse. Il est dû aussi au zèle du bon curé de Chalaut. Cette maison, par son élégante simplicité, par la charmante disposition de ses dépendances, annonce, au premier coup d'œil, que le fondateur joignait, à l'activité, le don précieux de l'intelligence.

Dans la partie inférieure du village, se trouve une ancienne maison seigneuriale, flanquée d'une haute tour, et jadis nommée la *Grande-Maison*. Elle fut la résidence de la famille de Pons, dont nous parlerons plus bas.

A l'est, sur un tertre dominant le cours de la rivière, sont les restes d'une antique maison-forte, déjà en ruines en 1510. Les quelques fragments de murs, les fossés qui subsistent encore, annoncent une certaine importance et une forme hexagonale, comme à Vautheau.

La commune de Chalaut est à douze kilomètres environ à l'est de Lormes. C'est la plus petite du canton; car elle ne renferme que quatre cent sept habitants et une surface de mille vingt hectares, dont cinq cent vingt-trois sont en forêts. On n'y

arrivait jadis que par des chemins étroits, roides et escarpés; mais une nouvelle route l'ouvrira bientôt à la circulation.

La paroisse, autrefois du diocèse d'Autun, de l'archiprêtré de Corbigny, de l'élection et grenier à sel de Vézelay, est, malgré sa petitesse, une des plus anciennes du Morvand. Son territoire, si accidenté et si exigü, fut plus considérable. Marigny-l'Eglise et Saint-Martin-du-Puy se sont agrandis à ses dépens. En 1667, elle comptait quarante familles et deux cents communians. Tous avaient fait leur devoir pascal. A cette époque, les paroissiens étaient dans l'usage de se rendre, chaque année, en procession générale, à Bazoches, le jour de Saint-Roch, pour être préservés de la peste, dont ils avaient été affligés. Le patronage de la cure appartenait à l'évêque. Le curé percevait les dîmes, à raison de vingt gerbes l'une. François Chiquot en fit l'abandon, ainsi que des biens attachés à son presbytère, le 20 février 1769, à François-Louis-Antoine de Bourbon-Busset, seigneur de Vésigneux et de Chalaut, pour une rente annuelle et perpétuelle de cinq cent vingt livres. C'est en vertu de cette transaction que ses descendants desservent encore un secours de deux cents francs, par an, au curé de la paroisse. Le vénérable Pierre Boussière, mort martyr de la foi, à fond de cale, à l'âge de soixante-deux ans, fut un homme d'une rare piété et d'une mortification peu commune. Il passait sa vie à méditer et à prier devant le Saint-Sacrement, au point que l'on pouvait dire de lui : *Non discedebat de templo*. Sa vie a été publiée récemment par l'abbé Henry, curé-doyen de Quarré-les-Tombes. Ce qu'il dit de sa mortification semble incroyable (1).

Aux dix-septième et dix-huitième siècles, Chalaut fut la résidence d'une noble famille, originaire d'Auvergne, où elle a

(1) Curés connus de Chalaut : François Geoffroy, en 1580; Joseph Belin, originaire de Brassy, en 1667; Luc Pirandré, religieux carme, 1703; Brossard, 1723; François Chiquot, 1746; Pierre Boussière, né à Foissy, près Vézelay, 1778; Etienne Méreau, curé de Marigny et de Chalaut, 1801; Teste, *idem*, 1825; Charles-Adrien Grand, 1833.